

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 juin 2010**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAIVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme TOLLOT).

Membres excusés : (3) M. BERTHIER, Mme METGE, Mme LECOMTE LE GRAND

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI.

Date de convocation : 15 juin 2010

**Délibération n° : 37-2010**

**Objet : Prise en charge des frais de déménagement pour les résidents des Tulipes**

La fermeture administrative de l'établissement pour personnes âgées (EHPA) Les Tulipes au 1<sup>er</sup> juillet 2010, entraîne la résiliation de fait du contrat de séjour des résidents s'y trouvant.

Ces derniers devront signer une convention d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'à leur départ effectif de l'établissement.

Les résidents se verront proposer un accompagnement personnalisé pour un relogement vers une des résidences EHPAD du CCAS ou toute autre solution (locatif...).

Dans ce contexte, les résidents bénéficieront d'une prise en charge des frais induits par leur déménagement.

Cette aide est définie comme suit :

- il s'agit d'une aide extra-légale ponctuelle,
- cette aide ressort de la compétence de la Commission d'Attribution des Aides et fait l'objet d'une étude par ladite commission,
- elle vise les frais de prestations d'un déménagement ou les frais de location d'un véhicule.

Cette aide intervient après présentation et acceptation d'un devis et sans condition de ressources.

Les membres du Conseil d'Administration valident les propositions ci-dessus énoncées.

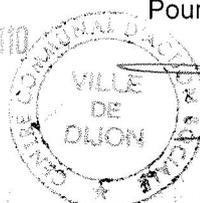
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

30 JUIN 2010



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**Destinataires :**

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2